

À une rencontre ordinaire du COMITÉ TRANSITOIRE de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce septième jour du mois d'avril deux mille vingt, formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Galvani, à 15 h, à laquelle sont présents :

LES DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET DIRECTIONS DE SERVICE

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Patricia Hinse	Directrice par intérim du Service des ressources financières
Martin Samson	Directeur du Service des ressources humaines
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs
Élyse Giacomo	Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Luc Galvani, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité.

57-CT/20-04-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,

d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 2.2. « Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » et 5.1. « Report des dates d'échéance des factures – Taxe scolaire ».

58-CT/20-04-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU 25 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,

d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ TRANSITOIRE

Aucun.

SITUATION LIÉE À LA COVID-19

Depuis le 16 mars dernier, les établissements scolaires sont fermés suivant la consigne du Gouvernement du Québec et la situation de la COVID-19 qui prévaut. Pour le centre administratif, le télétravail est effectif depuis le 24 mars dernier. Pour l'instant, la fermeture des établissements est prévue jusqu'au 1^{er} mai 2020 inclusivement.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) nous a demandé d'ouvrir six services de garde d'urgence au bénéfice des travailleurs faisant partie de la liste des services essentiels élaborée par le gouvernement. Les services de garde de notre territoire ont été ciblés par le MEES.

Il y a eu détermination des services essentiels et déploiement d'outils par le Service des technologies de l'information pour permettre le télétravail.

Au niveau de l'accompagnement des commissions scolaires, il y a de nombreuses rencontres à distance avec le MEES et l'ADIGECS. La Fédération des commissions scolaires du Québec effectue aussi un accompagnement sous forme de foire aux questions.

Les informations sont transmises quotidiennement par une communication écrite aux directions à la fin de chaque journée. De même, il y a maintien de plusieurs rencontres du comité consultatif de gestion pour discuter des directives du gouvernement dans le contexte de pandémie et aussi pour aborder les sujets relatifs aux services essentiels, notamment l'organisation scolaire 2020-2021. De même, les directions de service écoutent quotidiennement le point de presse de 13h du premier ministre et se réunissent par la suite pour traiter des différents enjeux.

Au niveau des communications auprès des parents, des élèves et des membres du personnel, diverses mesures ont été prises. Nous effectuons un bilan général à la fin de chaque semaine sur l'évolution des événements de la semaine, toute nouvelle directive est transmise aux écoles et par le Facebook de la Commission scolaire. Le Service des communications assure les réponses aux parents. De même, le site Web de la Commission scolaire est grandement utilisé afin de transmettre les informations et offrir du soutien aux parents et aux élèves.

En matière de suivi éducatif, le MEES a mis en ligne un site Web le 30 mars, www.ecoleouverte.ca, afin de permettre aux élèves d'apprendre et se divertir selon leur niveau académique. Dès cette semaine, en complément à ce site, le MEES achemine une trousse d'activités afin de consolider les acquis des élèves, selon leur niveau académique. Ces trousse sont remises aux écoles et les enseignants les adaptent avant de les transmettre aux élèves.

Pour l'instant, nous attendons des précisions au niveau de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Le MEES a mentionné qu'il transmettrait certaines directives et nous sommes en attente de celles-ci. Il y a un enjeu pour les élèves qui finissaient en juin 2020.

De même, toutes les démarches reliées à l'embauche future de personnel sont suspendues pour l'instant.

En ce qui concerne le projet de loi 40, le MEES nous mentionne préparer un nouvel échéancier pour la transformation des centres de services scolaires. Nous sommes en attente.

59-CT/20-04-07

PERSONNEL PROFESSIONNEL - ENGAGEMENT

- À la suite d'un nouveau besoin créé en janvier dernier, nous avons procédé à l'affichage d'un poste d'analyste régulier à temps complet de 35 heures par semaine relevant de la Direction générale;
- En considération de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, des processus de sélection, lesquels sont conformes à la Politique de dotation des ressources humaines, et à la suite des comités de sélection, l'engagement de personnes dont le poste mène à la permanence doit être confirmé par décision.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Martin Samson et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les processus de sélection conformément à la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les rencontres des comités de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de sélection;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que le personnel professionnel mentionné dans le tableau ci-dessous soit engagé selon les modalités décrites.

Nom	Classe d'emplois	Lieu de travail	Nb d'heures du poste	À compter du
Pelchat Éric	Analyste	Centre administratif	35	23 février 2020

60-CT/20-04-07

RÉNOVATION DE LA FINITION EXTÉRIEURE ET CLASSE TEACCH DE L'ÉCOLE CURÉ-CHAMBERLAND

Le projet de rénovation de la finition extérieure et classe TEACCH de l'école Curé-Chamberland est réalisé en suivi aux orientations prévues au Plan quinquennal des investissements (*déposé au Conseil des commissaires du 11 septembre 2019*) et à la planification soumise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des mesures budgétaires de maintien d'actifs immobiliers.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Stéphane Ayotte et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de la finition extérieure et classe TEACCH de l'école Curé-Chamberland;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attirée au projet, Beaudry & Palato architecture design;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue pour ce projet;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à l'article 18 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics permettant la négociation du prix dans le cas où une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT l'autorisation du dirigeant de l'organisme d'octroyer au seul soumissionnaire ayant déposé une soumission dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la seule soumission conforme déposée pour ce projet, soit celle de Les Constructions JP Dufresne et Fils, au montant négocié de 379 990,00 \$ excluant les taxes, pour le projet de rénovation de la finition extérieure et classe TEACCH de l'école Curé-Chamberland, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.5);

je signerai, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

61-CT/20-04-07

RÉNOVATION DE LOCAUX PÉDAGOGIQUES DE L'ÉDIFICE DES SPORTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ACADÉMIE-SPORTIVE

Le projet de rénovation de locaux pédagogiques de l'édifice des Sports de l'école primaire de l'Académie-Sportive est réalisé en suivi aux orientations prévues au Plan quinquennal des investissements (*déposé au Conseil des commissaires du 11 septembre 2019*) et à la planification soumise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des mesures budgétaires de maintien d'actifs immobiliers.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Stéphane Ayotte et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de locaux pédagogiques de l'édifice des Sports de l'école primaire de l'Académie-Sportive;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Héroux architectes;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction J.D. Morin inc., au montant de 180 225,00 \$ excluant les taxes, pour le projet de rénovation de locaux pédagogiques de l'édifice des Sports de l'école primaire de l'Académie-Sportive, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.5);

je signerai, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

62-CT/20-04-07

RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À L'ÉCOLE PRIMAIRE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE DU SECTEUR-EST

Le 9 mars 2011, le Conseil des commissaires a adopté la résolution 105-CC/11-03-09 autorisant la vente d'une parcelle du terrain de l'école le Point-Tournant, sise au 175, rue Sainte-Alphonse à Trois-Rivières.

Cette partie de terrain d'une superficie de 92,3 m² avait été cédée à la Ville de Trois-Rivières pour la somme de 1 \$ et tous les frais reliés à la transaction ont été à la charge de la Commission scolaire.

Cet espace servait à ce moment de zone fumeur pour la clientèle d'âge secondaire du Point-Tournant.

En 2015, la vocation de l'immeuble a changé pour devenir l'École primaire d'éducation internationale du Secteur-Est.

La direction de cette école, projetant la réalisation d'un parc-école en 2019-2020, a demandé d'envisager la possibilité de reprendre cette parcelle de terrain afin de faciliter les aménagements dans la cour d'école et de pouvoir procéder à la modification de la clôture.

La Ville de Trois-Rivières a proposé d'échanger ce terrain contre les compensations financières reliées aux servitudes consenties lors de la séance du Conseil des commissaires du 12 décembre 2018. Ces compensations concernent les terrains des écoles Cardinal-Roy et École primaire d'éducation internationale - édifice des Forges (valeur des servitudes 1 560 \$).

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Stéphane Ayotte et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le

directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT le lot 4 624 872 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Champlain;

CONSIDÉRANT le changement de vocation de l'école sise au 175, rue Saint-Alphonse à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT les servitudes déjà consenties par la Ville de Trois-Rivières suivant les résolutions 84-CC/18-12-12 et 85-CC/18-12-12 adoptées par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'offre de la Ville de Trois-Rivières d'échanger ces servitudes contre la parcelle de terrain enclavée dans le terrain de l'École primaire d'éducation internationale du Secteur-Est;

CONSIDÉRANT le projet de cession et de servitude;

CONSIDÉRANT les discussions en comité de travail;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la rétrocession de la parcelle de terrain désignée par le lot 4 624 872 du cadastre à la Commission scolaire par la Ville de Trois-Rivières;

je signerai, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

63-CT/20-04-07

TARIFICATION 2020-2021 POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- En conformité avec la Politique relative à la gestion du transport scolaire, le coût des places vacantes, des 2^e adresses et du transport hors territoire doit être réévalué annuellement pour assurer la saine gestion du transport et l'équilibre budgétaire.
- Le maintien des coûts depuis 2016 ne correspond pas à l'IPC.
- L'ajout de véhicules et l'augmentation du coût de contrat justifient l'ajustement des tarifs.
- Une augmentation de 1 \$ du coût des places vacantes, des 2^e adresses et du transport hors territoire est proposée.
- Le Comité consultatif de transport suggère de ne plus maintenir le statu quo et recommande une augmentation annuelle de 1 \$ pour les années futures.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Sophie Houle et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité de réévaluer le coût des places vacantes, 2^e adresses et du transport hors territoire;

CONSIDÉRANT les pratiques de gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'adopte la tarification de 151 \$ pour les places vacantes, 102 \$ pour les 2^e adresses et 361 \$ pour le transport hors territoire pour l'année scolaire 2020-2021.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Première semaine où les enseignants doivent transmettre, adapter et bonifier les trousseaux pédagogiques que nous recevons du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sur une base hebdomadaire.
- Nous attendons des réponses du MEES pour la diplomation des élèves finissants en formation professionnelle.
- Des rencontres au sujet de l'organisation scolaire 2020-2021 ont eu lieu cette semaine avec les directions d'établissement et les travaux ont débuté.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 15 h 36, LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL, propose de terminer la rencontre.



LUC GALVANI
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE